



LOISIRS

Vacances 2022, prêts au départ ?

Aujourd'hui, près de 40 % des Français ne partent pas en vacances*.
Pour encourager les allocataires à dépasser certains obstacles financiers,
les Caf et leurs partenaires proposent un large panel d'aides.
Tour d'horizon.

** Source : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc)*

En famille ou en groupe, la Caf facilite vos vacances

En début d'année, les familles allocataires sont informées par leur Caf de leur éligibilité aux aides aux vacances. Au choix : un séjour en famille et/ou un séjour collectif pour les enfants et les adolescents. Explications.



Propices au dépaysement, et au répit familial, les vacances permettent à chacun de s'extraire du quotidien et d'écrire une histoire commune. « C'est l'occasion pour les parents et les enfants de découvrir de nouveaux horizons », indique Lucie Hourcade, conseillère en politiques familiales et sociales à la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

Malheureusement, près d'un foyer sur deux renonce chaque année à partir, souvent pour des raisons financières. Afin d'encourager les familles à prendre des vacances, « les Caf participent à la prise en charge du coût du séjour », précise Lucie Hourcade.

La grande majorité des Caf délèguent au dispositif Vacaf le déploiement de leurs aides aux vacances. « Le site vacaf.org renseigne chaque famille sur l'aide aux vacances familiales (Avf) ou l'aide aux vacances enfants (Ave) à laquelle elle peut prétendre, en lui donnant accès au règlement intérieur de sa Caf », indique Claire Barbe, responsable communication

et labellisation à Vacaf. Le site vacaf.org permet aussi de consulter le catalogue en ligne des destinations potentielles (campings, villages et centres de vacances).

Chaque année, les familles bénéficient de plus de 100 000 séjours en pension, demi-pension ou location seule, à travers toute la France. « Le taux de prise en charge pour chaque foyer dépend du quotient familial, de la situation familiale et des orientations retenues par chaque Caf », précise Claire Barbe.

Colos entre ados ou enfants

Pour apprendre à s'ouvrir aux autres et à de nouvelles activités dans un cadre privilégié, Vacaf propose également des séjours en colonies et camps de vacances. Au programme : autonomie, rencontres, et découvertes. « La Caf entend favoriser l'accès aux centres de loisirs et aux colonies de vacances à tous les enfants des familles, âgés de 3 à 17 ans révolus, y compris aux enfants en situation de handicap, insiste

Alessandra Soleilhac, conseillère en politiques familiales et sociales à la Cnaf. *Parce que les vacances collectives sont bénéfiques pour tous.* »

Les colos et camps de vacances sélectionnés permettent aux enfants et adolescents de se rencontrer dans un cadre sécurisé. À vous de choisir !

À SAVOIR | 🔍

Grâce au tiers payant, pas besoin d'avancer l'argent

Vacaf répertorie près de 3 900 destinations dédiées aux familles et 3 900 organisateurs de séjours collectifs réservés aux enfants. Les centres de vacances, campings et organisateurs de séjours enfants, labellisés par les Caf et Vacaf, perçoivent directement l'aide à laquelle les allocataires peuvent prétendre (Avf ou Ave). La famille, après avoir validé sa réservation par le versement d'un acompte, ne règle ainsi que le reste à charge calculé par la structure.



Le programme Départ 18:25 se charge des jeunes adultes

Lancé en 2014 par l'Agence nationale pour les chèques vacances (Ancv), le programme Départ 18:25 accompagne financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans résidant en France, sous conditions de ressources et de statut. Présentation.

La question n'est plus : « Vais-je pouvoir partir en vacances cet été ? », mais « Où vais-je donc partir ? » « Pour 2022, l'Agence nationale pour les chèques vacances (Ancv) reconduit le programme Départ 18:25 en proposant une prise en charge du séjour à 80 %, plafonnée à 250 euros », affirme Dominique Ktorza, directrice des politiques sociales à l'Ancv. À la mer, à la montagne ou à la découverte d'une capitale européenne, le programme propose plus de 10 000 destinations aux jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Peuvent y prétendre tous les jeunes actifs dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 17 280 euros par an. Ce dispositif est également accessible aux étudiants boursiers, à ceux en apprentissage ou en alternance, aux jeunes en contrat aidé, aux volontaires en service civique, aux bénéficiaires de la Garantie jeunes, aux élèves d'écoles de la deuxième chance et aux jeunes

suivis par l'aide sociale à l'enfance (Ase).

« Une offre de séjours abondante »

« Éprouvés financièrement et psychologiquement par les deux années écoulées, les jeunes ont plus que jamais besoin de vacances, poursuit Dominique Ktorza. Que ce soit pour une location entre amis, un séjour à deux à la montagne ou la découverte en solo du littoral, l'offre du programme est abondante, et se régénère de manière régulière. »

Une fois assurés de leur éligibilité, les jeunes peuvent utiliser l'un des trois sites dédiés pour simuler le coût de leur réservation, en incluant la prise en charge de l'Ancv : la station du soleil, la station de ski et la station à la ville. Avant d'empaqueter valises et sacs à dos, les bénéficiaires du programme devront simplement penser à s'acquitter d'un reste à charge de 50 euros au minimum et des frais de transport.



CHIFFRES CLÉS

30 000

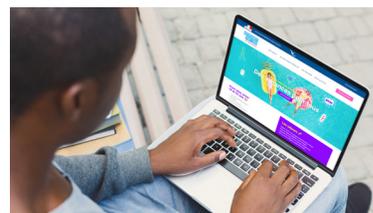
c'est le nombre de jeunes qui ont bénéficié du programme
Départ 18:25 en 2021

5 à 8 jours

C'est la durée moyenne des séjours réservés par les jeunes en 2021 via le dispositif de l'Ancv



EN BREF



À SAVOIR 18-25 ans : testez votre éligibilité

Rendez-vous sur le site depart1825.com. Après avoir renseigné votre date de naissance, vous devez indiquer votre revenu fiscal de référence (inférieur à 17 280 euros/an pour une part fiscale) et préciser votre situation : étudiant boursier, jeune actif (en alternance, contrat aidé, apprentissage...), volontaire en service civique, etc. En dehors du ticket modérateur, vous n'aurez pas d'argent à avancer.



Des séjours adaptés aux enfants en situation de handicap

Afin de permettre aux enfants handicapés de partir en vacances avec leur famille, les partenaires des Caf se mobilisent. Parmi eux, le réseau Passerelles et Évasion handicap famille offrent un grand bol d'air à tous.



Pour aider les familles dont un enfant souffre d'un handicap à partager de beaux moments et à se ressourcer, des partenaires des caisses d'Allocations familiales (Caf) proposent des séjours adaptés. Parmi eux, le réseau Passerelles, soutenu par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et l'Agence nationale pour les chèques vacances (Ancv). En 2021, le premier a permis à 600 familles de partir en vacances, vers l'une des 22 destinations disponibles en France.

Avec les séjours à la carte, les familles peuvent réserver les vacances de leur choix et se tourner vers le réseau Passerelles pour trouver sur place un relais auprès d'un centre de loisirs ou d'un service d'aide à domicile. Avec les séjours familiaux, elles s'en remettent au réseau Passerelles pour profiter d'une semaine préréservee dans un camping ou un village de vacances. Sur place, les familles trouvent un logement adapté à leurs besoins spécifiques et une équipe professionnelle qui assure l'accueil et la prise en charge de leur enfant pendant la journée.

Aucun surcoût pour les familles bénéficiaires de l'Aeeh

« Pouvoir se reposer, retrouver du temps pour soi, son couple, sa famille et confier son enfant en toute sérénité,

sans surcoût, sans avoir à se tracasser de l'organisation logistique et matérielle, c'est très précieux », indique Laurent Thomas, directeur du réseau Passerelles.

Toutes les destinations de séjours familiaux sont éligibles aux aides Avf (aide aux vacances familiales) ou Avs (aide aux vacances sociales) de Vacaf, et grâce à l'engagement de plus de 25 Caf et quatre groupes de protection sociale, les familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) n'ont aucun surcoût à leur charge.

Votre enfant est en situation de handicap mental ou psychique, de polyhandicap ou atteint d'autisme ? L'Union française des centres de vacances (Ufcv) et Vvf villages proposent également des séjours de répit en famille. Baptisés Évasion handicap famille, ils s'adressent aux jeunes âgés de 10 à 30 ans, et à leurs proches aidants. En 2021, 350 familles sont parties à la mer, à la campagne ou à la montagne. Elles ont sélectionné leurs vacances parmi une vingtaine de destinations thématiques : découverte culturelle, équitation, initiation aux sports mécaniques, activités artistiques, sports nautiques...

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter ces organismes sans tarder. Même si l'été paraît loin, le nombre de places est limité.